

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 208-98-2

Service consulté

Secteurs de recrutement des collèges

Résumé : La Commission Permanente est compétente pour la définition des secteurs de recrutement des collèges.

Le présent rapport est destiné à présenter à l'Assemblée les secteurs actuels (année scolaire 2008-2009) et à lui soumettre les modifications proposées dans la perspective de la mise en service des deux nouveaux collèges de BUHL et de BURNHAUPT-LE-HAUT à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

Par délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, le Conseil Général a donné délégation, à la Commission Permanente, pour le suivi des secteurs de recrutement des collèges.

I. La répartition des compétences, entre l'Etat et le Département

1) La compétence du Département (article L. 213-1 du code de l'éducation)

Depuis le 1^{er} janvier 1986, le Département était compétent pour fixer, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a ajouté la définition du secteur de recrutement (compétence précédemment exercée par l'Etat), en précisant qu'il convient de tenir compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

La loi précise également que cette compétence est distincte de l'affectation individuelle des élèves, qui continue de relever des autorités de l'Etat.

2) La compétence de l'Etat (article D. 211-11 du code de l'éducation)

L'Inspecteur d'Académie détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.

Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans le secteur d'un collège, des élèves ne résidant pas dans ce secteur peuvent y être inscrits sur l'autorisation de l'Inspecteur d'Académie.

Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par l'Inspecteur d'Académie conformément aux procédures d'affectation en vigueur.

La circulaire ministérielle n° 2008-042 du 4 avril 2008, relative à la préparation de la rentrée 2008, fixe les critères de priorité suivants, visant à assouplir la "carte scolaire" tout en renforçant l'égalité des chances :

- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- les élèves boursiers au mérite et boursiers sur critères sociaux ;
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;
- les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.

Les élèves handicapés bénéficient dans tous les cas d'une priorité absolue. Les élèves de la filière bilingue sont scolarisés dans l'établissement bilingue désigné par l'Inspecteur d'Académie.

II. Les secteurs actuels

Depuis le transfert de compétence, le 1^{er} janvier 2006, le Département n'a pris aucune mesure de modification des secteurs, tels qu'ils existaient auparavant. En effet :

- aucun collège n'a été créé ou supprimé depuis 2006,
- les établissements bénéficient globalement, depuis quelques années, d'une capacité d'accueil suffisante : 38 000 places disponibles pour 30 000 élèves, environ.

La composition des 55 secteurs pour l'année scolaire 2008-2009 est détaillée en **annexe I** du présent rapport.

III. Les modifications proposées, en vue de la mise en service de deux nouveaux collèges

Deux nouveaux collèges, à BUHL et à BURNHAUPT-LE-HAUT, seront mis en service à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010.

1) Le collège de BUHL

La construction du collège de BUHL a été décidée par le Conseil Général dès 1995, pour dédoubler le collège de GUEBWILLER, dont les effectifs ont longtemps dépassé le seuil des 1000 élèves.

Depuis quelques années les effectifs ont diminué, mais le collège de GUEBWILLER reste actuellement le plus chargé du Haut-Rhin, avec 853 élèves (hors SEGPA : 794 élèves), sur deux sites.

Le secteur proposé comporte 6 communes, rattachées actuellement au collège de GUEBWILLER. Il s'agit de la commune de GUEBWILLER pour deux écoles (école Freyhof et Storck, situées dans la "ville haute"), et des 5 communes de la vallée situées en amont : BUHL, MURBACH, LAUTENBACH, LAUTENBACH-ZELL et LINTHAL.

Ces communes, consultées par courrier, et le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le 26 juin 2008, n'ont pas émis d'objections au projet.

2) Le collège de BURNHAUPT-LE-HAUT

La construction du collège de BURNHAUPT-LE-HAUT a été décidée par le Conseil Général en 2003, lors de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire dans le domaine des collèges, sur la base d'une étude globale relative aux perspectives d'évolution de la population à scolariser dans les collèges du Haut-Rhin.

Cette étude, réalisée par l'ADAUHR en 2002, avait préconisé la construction d'un nouveau collège dans la région de BURNHAUPT-LE-HAUT, surtout pour alléger les effectifs du collège de DANNEMARIE. Une telle implantation pouvait permettre d'alléger également les effectifs des collèges de MASEVAUX et de THANN-WALCH.

Le secteur de 16 communes proposé initialement par l'ADAUHR comportait notamment la commune de SOPPE-LE-BAS.

Lors d'une réunion de présentation du projet aux maires concernés, le 21 mai 2008, une proposition alternative a été faite :

- laisser la commune de SOPPE-LE-BAS (comme les autres communes du vallon du Soultzbach) au collège de MASEVAUX,
- détacher en contrepartie la commune d'ASPACH-LE-BAS du collège de THANN-WALCH et la rattacher au nouveau collège, dont elle est géographiquement proche.

Il est donc proposé de rattacher les 16 communes suivantes au nouveau collège de BURNHAUPT-LE-HAUT :

BRECHAUMONT, SAINT-COSME, BELLEMAGNY, ETEIMBES, BRETEN,
ASPACH-LE-BAS, DIEFMATTEN, FALKWILLER, HECKEN, GILDWILLER,
BURNHAUPT-LE-HAUT, AMMERTZWILLER, BERNWILLER, BURNAUPT-LE-BAS,
SCHWEIGHOUSE et GUEWENHEIM.

Le CDEN a approuvé cette proposition, lors de sa réunion du 26 juin 2008.

D'autres communes pourront rejoindre ultérieurement le nouvel établissement, sur la base du volontariat et au regard de l'effectif réellement constaté après la mise en service.

---000---

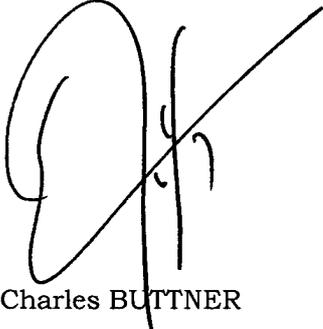
La composition des nouveaux secteurs et des secteurs modifiés, à partir de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, est récapitulée en **annexe II**.

Les effectifs, actuels et prévus en septembre 2009 figurent en **annexe III**.

En conclusion, je vous propose :

- de prendre acte des secteurs de recrutement des collèges, tels qu'ils existent à la rentrée de l'année scolaire 2008-2009 (annexe I du rapport),
- de décider des modifications induites par la mise en service des deux nouveaux collèges de BUHL et de BURNHAUPT-LE-HAUT, à partir de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010 (annexe II du rapport).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Secteurs de recrutement des collèges en 2008-2009

ALTKIRCH - Lucien HERR

Altkirch :

- école Les Tuileries
- école St Morand

Aspach

Berentzwiller

Carspach (choix entre le collège d'ALTKIRCH et celui de HIRSINGUE)

Emlingen

Franken

Hausgauen

Heiwiller

Hunzbach

Jettingen

Obermorschwiller

Schwoben

Tagsdorf

Wahlbach

Willer

Wittersdorf

Zaessingue

BRUNSTATT - Pierre PFLIMLIN

Bruebach

Brunstatt

- école Besenval
- école Jacques Prévert

Mulhouse

- école Haut-Poirier
- école Kléber

Didenheim

Flaxlanden

Zillisheim

CERNAY - René CASSIN

Cernay

- école Les Lilas
- école Les Marronniers
- école Les Tilleuls

Steinbach

Uffholtz

Wattwiller

COLMAR - BERLIOZ

Colmar

- école Barrès
- école Jean Macé
- école Wickram

Houssen

Logelheim

Niederhergheim

Sainte Croix en Plaine

- école Les Bosquets
- école Le Château

Sundhoffen

COLMAR - Victor HUGO

Colmar :

- école d'application-rue Joffre
- école J.J. Rousseau
- école Saint Nicolas
- école Serpentine

COLMAR - MOLIERE

Colmar :

- école Saint Exupéry I et II
- école Pfister
- école Anne Frank

COLMAR - PFEFFEL

- école A.Hirn
- école Pasteur
- école Waltz

DANNEMARIE – Jean MONNET

Altenach

Ammertzwiler

Ballersdorf

Balschwiller

Bellemagny

Bernwiller

Bréchaumont

Bretten

Buethwiller

Chavannes sur l'Etang

Dannemarie

Diefmatten

Eglingen

Elbach

Eteimbes

Falkwiller

Gildwiller

Gommersdorf

Guevenatten

Hagenbach

Hecken

Magny

Manspach

Montreux-Jeune

Montreux-Vieux

Retzwiller

Romagny

Saint Cosme

Sternenberg

Traubach le Bas

Traubach le Haut

Valdieu-Lutran

Wolfersdorf

ENSISHEIM - Victor SCHOELCHER

Biltzheim

Ensisheim

- école Rasser

- école Les Mines

Meyenheim

Munwiller

Niederentzen

Oberentzen

Oberhergheim

Pulversheim

Réguisheim

- école Village

- école Tilleuls

Ungersheim

FERRETTE

Bendorf

Bettlach

Biederthal

Bouxwiller

Courtavon

Durlinsdorf

Durmenach

Ferrette

Fislis

Kiffis

Koestlach

Levoncourt

Liebsdorf

Ligsdorf

Linsdorf

Lucelle

Lutter

Moernach

Oberlarg

Oltingue

Raedersdorf

Roppentzwiller

Sondersdorf

Vieux-Ferrette

Werentzhouse

Winkel

Wolschwiller

FESSENHEIM - Félix ÉBOUÉ

Balgau

Blodelsheim

Dessenheim

Fessenheim

Hirtzfelden

Nambsheim

Roggenhouse

Rustenhart

FORTSCHWIHR

Andolsheim
Artzenheim (au collège de MARCKOLSHEIM dans le BAS-RHIN)
Baltzenheim
Bischwihr
Durrenentzen
Fortschwih
Grussenheim
Holtzwihr
Horbourg-Wihr
- école P . Fuchs
- école Les Oliviers
Jebsheim
Muntzenheim
Riedwihr
Urschenheim
Wickerschwih

GUEBWILLER - Mathias GRUNEWALD

Bergholtz
Bergholtz-Zell
Buhl
Guebwiller
- école Schlumberger
- école E . Storck
- école Freyhof
- école J. Bucher
- école Rebzunft
Issenheim
Lautenbach
Lautenbach-Zell
Linthal
Murbach
Orschwih

HABSHEIM - Henri ULRICH

Dietwiller
Eschentzwiler
Habsheim
- école Centre
- école N. Katz
Zimmersheim

HEGENHEIM – Les Trois Pays

Attenschwiller
Blotzheim
Buschwiller
Folgensbourg
Hagenthal le Bas
Hagenthal le Haut
Hegenheim
Hésingue
Knoeringue
Leymen
Liebenswiller
Michelbach le Bas
Michelbach le Haut
Neuwiller
Ranspach le Bas
Ranspach le Haut
Wentzwiller

HIRSINGUE - Jean-Paul de DADELSEN

Bettendorf
Carspach (choix entre le collège d'ALTKICH et celui de HIRSINGUE)
Feldbach
Grentzingen
Heimersdorf
Henflingen
Hirsingue
Hirtzbach
Muespach
Muespach le Haut
Oberdorf
Riespach
Ruederbach
Steinsoultz
Waldighoffen

ILLFURTH – L'ILL

Froeningen
Heidwiller
Hochstatt
Illfurth
Luemschwiller
Saint Bernard
Spechbach le Bas
Spechbach le Haut
Tagolsheim
Walheim

ILLZACH - Anne FRANK

Illzach
- école Curie
- école Jonquilles
- école Victor Hugo
Sausheim
- école Nord
- école Centre
- école Sud

ILLZACH - Jules VERNE

Illzach

- école Daudet
- école Quatre Saisons
- école Lamartine
- école G. Sac

INGERSHEIM-Lazare de SCHWENDI

Colmar

- école Brant

Ingersheim

- école Pasteur
- école Centre

Niedermorschwihr

Turckheim

Walbach

Zimmerbach

KAYSERSBERG - Albert SCHWEITZER

Ammerschwihr

Katzenthal

Kaysersberg

Kientzeim

Sigolsheim

KINGERSHEIM - Emile ZOLA

Kingersheim

- école Ch. Perrault
- école Strueth

à l'exception des élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

LUTTERBACH - NONNENBRUCH

Galfingue

Heimsbrunn

Lutterbach

Morschwiller le Bas

- école Centre
- école A. Giess

Reiningue

MASEVAUX - Conrad Alexandre GERARD

Bourbach le Haut

Burnhaupt le Bas

Burnhaupt le Haut

Dolleren

Guewenheim

Kirchberg

Lauw

Masevaux

Mortzwiller

Niederbruck

Oberbruck

Rimbach/Masevaux

Sentheim

Sewen

Sickert

Soppe le Bas

Soppe le Haut

Wegscheid

MULHOUSE - BEL-AIR

Mulhouse

- école Dornach
- école La Fontaine : secteur délimité par les rues de : Guebwiller, La Marne, Descartes, Président Roosevelt, Flammarion, Stoessel, Quai des Cigognes
- école Pergaud 1 et 2 : secteur délimité par la rue A. Camus, depuis la rue J. Verne, jusqu'au carrefour boulevard des Nations

MULHOUSE - BOURTZWILLER

Mulhouse

- école Stinzi
- école Brossolette
- école Victor Hugo
-

MULHOUSE - Jean MACE

Mulhouse

- école Matisse
- école Pergaud 1 et 2, excepté le secteur affecté au collège BEL AIR

MULHOUSE - KENNEDY

Mulhouse

- école Cour de Lorraine
- école Célestin Freinet :
- école Koechlin

MULHOUSE - SAINT-EXUPERY

Baldersheim

Mulhouse :

- école Drouot
- école Nordfeld
- école Sellier

MULHOUSE - François VILLON

Mulhouse :

- école La Fontaine, excepté secteur affecté au collège BEL-AIR
- école Thérèse
- école Jean Zay

MULHOUSE - WOLF

Mulhouse :

- école Furstenberger
- école Wagner
- école Wolf

MUNSTER – Frédéric HARTMANN

Breitenbach
Eschbach au Val
Griesbach au Val
Gunsbach
Hohrod
Luttenbach
Metzeral
Mittlach
Muhlbach
Munster
Sondernach
Soultzbach les Bains
Soultzeren
Stosswihr
Wasserbourg
Wihr au Val

ORBEY- Georges MARTELOT

Fréland
Labaroche
Lapoutroie
Le Bonhomme
Orbey

OTTMARSHEIM – Théodore MONOD

Bantzenheim
Chalampé
Hombourg
Munchhouse
Niffer
Ottmarsheim
Petit-Landau
Rummersheim le Haut

PFASTATT – Katia et Maurice KRAFFT

Pfastatt
- école R. Bazin
- école E. Chatrian
- école Fehlackner

RIBEAUVILLE – LES MENETRIERS

Aubure
Beblenheim
Bennwihr
Bergheim
Guémar
Hunawihr
Illhausern
Mittelwihr
Ostheim
Ribeauvillé
Riquewihr
Rodern
Rorschwihr
Saint Hippolyte
Thannenkirch
Zellenberg

RIEDISHEIM – GAMBETTA

Riedisheim

- école Bartholdi
- école Lyautey

RIXHEIM – Capitaine DREYFUS

Rixheim

- école Centre
- école Malaisé
- école Ile Napoléon
- école Parc d'Entremont

ROUFFACH – Jean MOULIN

Guebenschwihr

Gundolsheim

Hattstatt

Merxheim

Osenbach

Pfaffenheim

Rouffach

Soultzmatt

Westhalten

SAINT-AMARIN – Robert SCHUMAN

Fellering

Geishouse

Goldbach-Altenbach

Husseren-Wesserling

Kruth

Malmerspach

Mitzach

Mollau

Moosch

Oderen

Ranspach

Saint Amarin

Storckensohn

Urbes

Wildenstein

SAINT-LOUIS – Georges FORLEN

Saint Louis

- école Widemann
- école Galilée
- école Victor Hugo, secteur est

SAINT-LOUIS – René SCHICKELE

Saint Louis

- école Bourgfelden
- école Victor Hugo, secteur ouest

SAINTE-MARIE-MINES – Jean-Georges REBER

Lièpvre

Rombach le Franc

Sainte Croix aux Mines

Sainte Marie aux Mines

- école rue Narbey
- école Echery

SEPPOIS-LE-BAS – LA LARGUE

Bisel
Friesen
Fulleren
Hindlingen
Largitzen
Mertzen
Mooslargue
Pfetterhouse
Saint Ulrich
Seppois le Bas
Seppois le Haut
Strueth
Ueberstrass

SIERENTZ – Françoise DOLTO

Bartenheim
- école Péguy
Brinckheim
Geispitzen
Helfrantzkirch
Kappelen
Koetzingue
Landser
Magstatt le Bas
Magstatt le Haut
Rantzwiller
Schlierbach
Sierentz
Steinbrunn le Bas
Steinbrunn le Haut
Stetten
Uffheim
Waltenheim

SOULTZ – Robert BELTZ

Berrwiller
Bollwiller
Feldkirch
Hartmannswiller
Jungholtz
Raedersheim
Rimbach
Rimbach-Zell
Soultz
- école Katia et Maurice Krafft
- école Les Bruyères
Wuenheim

THANN – Rémy FAESCH

Bitschwiller les Thann
Thann
- école Bungert
- école Steiby
Willer sur Thur

THANN – Charles WALCH

Aspach le Bas
Aspach le Haut
Bourbach le Bas
Leimbach
Michelbach
Rammersmatt
Roderen
Schweighouse
Thann

- école Blosen

Vieux-Thann

- école A. Frank
- école Prévert

VILLAGE-NEUF – Gérard de NERVAL

Bartenheim

- école V. Hugo

Huningue

Kembs

- école J. Monnet
- école L. de Vinci

Rosenau

Village Neuf

- école Schweitzer
- école Vauban

VOLGELSHEIM – Robert SCHUMAN

Algolsheim

Appenwihr

Biesheim

Geiswasser

Heiteren

Hettenschlag

Kunheim

Neuf-Brisach

Obersaasheim

Vogelgrun

Volgelsheim

- école Frères Grimm
- école Ch. Perrault

Weckolsheim

Widensolen

Wolfgantzen

WINTZENHEIM – Jacques PREVERT

Eguisheim

Herrlisheim

Husseren les Châteaux

Obermorschwih

Voegtlinshoffen

Wettolsheim

Wintzenheim

WITTELSHEIM – Jean MERMOZ

Staffelfelden

- école J. Verne

Wittelsheim

- école Centre

WITTELSHEIM – Charles PEGUY

Richwiller

Staffelfelden

- école Rossalmend

Wittelsheim

- école Graffenwald
- école Rossalmend
- école Amélie 1 et 2

WITTENHEIM – Marcel PAGNOL

Battenheim

Ruelisheim

Wittenheim

- école R. Bastian
- école Sainte Barbe
- école Jules Renard
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Nord limitée par la rue de la Forêt (numéros pairs) et la rue du Bourg (n°1 au n°11)

WITTENHEIM - Irène JOLIOT-CURIE

Kingersheim

- école Village des Enfants
- élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

Wittenheim

- école Fernand Anna
- école Louis Pasteur
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Sud limitée par la rue de la Forêt (numéros impairs) et la rue du Bourg à partir du n°13 et numéros pairs

- 000 -

Remarque : dans tous les cas, c'est le domicile des parents qui détermine le collège de rattachement.

**Secteurs de recrutement des collèges
modifiés en 2009-2010**

BUHL

Buhl

Guebwiller

- école E . Storck

- école Freyhof

Lautenbach

Lautenbach-Zell

Linthal

Murbach

BURNHAUPT LE HAUT

Ammertzwiler

Aspach le Bas

Bellemagny

Bernwiller

Bréchaumont

Bretten

Burnhaupt le Bas

Burnhaupt le Haut

Diefmatten

Eteimbes

Falkwiller

Gildwiller

Guewenheim

Hecken

Saint Cosme

Schweighouse

DANNEMARIE – Jean MONNET

Altenach

Ballersdorf

Balschwiller

Buethwiller

Chavannes sur l'Etang

Dannemarie

Eglingen

Elbach

Gommersdorf

Guevenatten

Hagenbach

Magny

Manspach

Montreux-Jeune

Montreux-Vieux

Retzwiller

Romagny

Sternenberg

Traubach le Bas

Traubach le Haut

Valdiou-Lutran

Wolfersdorf

GUEBWILLER - Mathias GRUNEWALD

Bergholtz

Bergholtz-Zell

Guebwiller

- école Schlumberger
- école J. Bucher
- école Rebzunft

Issenheim

Orschwihr

MASEVAUX - Conrad Alexandre GERARD

Bourbach le Haut

Dolleren

Kirchberg

Lauw

Masevaux

Mortzwiller

Niederbruck

Oberbruck

Rimbach/Masevaux

Sentheim

Sewen

Sickert

Soppe le Bas

Soppe le Haut

Wegscheid

THANN - Charles WALCH

Aspach le Haut

Bourbach le Bas

Leimbach

Michelbach

Rammersmatt

Roderen

Thann

- école Blosen

Vieux-Thann

- école A. Frank
- école Prévert

- 000 -

EFFECTIFS ACTUELS ET PREVUS EN SEPTEMBRE 2009

Collèges de GUEBWILLER et de BUHL

	Capacité d'accueil	2007-2008	Rentrée 2009*	
			Sans transfert	Après transfert
Collège de GUEBWILLER (hors SEGPA)	850	794	924	447
Collège de BUHL	600	-	-	477
TOTAL	-	794	924	924

Collèges de DANNEMARIE, MASEVAUX, THANN-WALCH et BURNHAUPT-LE-HAUT

	Capacité d'accueil	2007-2008	Rentrée 2009*	
			Sans transfert	Après transfert
Collège de DANNEMARIE	600	579	680	544
Collège de MASEVAUX	900	768	817	587
Collège de THANN (hors SEGPA)	800	665	649	538
Collège de BURNHAUPT-LE-HAUT	600	-	-	477
TOTAL	-	2012	2146	2146

* Source : ADAUHR